



**Rythmes scolaires, un dossier d'actualité !** Nous nous devons de faire un point d'étape au travers du Marssac info. Vous trouverez au fil des pages un dossier que nous avons voulu complet. Vous y trouverez un état des démarches que nous menons avec tous les intervenants de ce dossier.

A travers ces rencontres, ces réflexions autour de ces nouvelles organisations, nous n'oublions pas ce qui est, pour nous, **le plus important, le bien-être des enfants.** Que l'école reste un lieu d'apprentissages, d'expériences et de savoirs... et qu'elle se doit de n'oublier personne. C'est cette réflexion, c'est cette vision que nous gardons et garderons à l'esprit quand se mettront en place ces organisations. Nous continuons de consulter largement car c'est ensemble que nous arriverons à mettre sur pied cette réforme. A la rentrée, tous les parents recevront un questionnaire à remplir sur ce sujet.



**Ce mois de février a vu les enfants du Centre de Loisirs venir déposer à la Mairie la maquette du plan de Marssac qu'ils ont réalisée.** Un adjoint a ceint l'écharpe tricolore pour inaugurer officiellement ce travail sur la ville et son environnement. Les enfants étaient très fiers et un peu impressionnés aussi.

Les enfants étaient très fiers et un peu impressionnés aussi.

Cette maquette ainsi que des photos et des documents seront visibles pendant tout un mois à l'accueil de la Mairie. Venez y faire un saut !

**Je termine avec les relais de quartiers et les distributeurs du Marssac info.** Comme tous les ans, à cette période, nous les invitons à une rencontre. C'est pour nous l'occasion de les écouter, de faire le point sur leurs attentes, les difficultés et les satisfactions qu'ils rencontrent. A leur demande, vous trouverez en dernière page de notre journal, un questionnaire qui nous aidera à mieux vous connaître et ainsi continuer à améliorer notre journal.

Merci aux parents d'élèves de se mobiliser afin qu'un maximum de questionnaires nous soit retournés

Merci à tous de venir découvrir la maquette réalisée par les jeunes du centre de loisirs

Merci à nos relais de quartiers pour leur implication

Merci aux distributeurs pour leur quarante-quatrième distribution

Merci à tout ceux qui prendront le temps de nous raconter quels lecteurs ils sont.



## PRECISION

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépôt légal en cours

## VOTRE MAIRIE

### Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

mercredi : 8h30 - 12h

vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h

samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

**Mme Catala, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous le mardi de 9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20**

Une boîte aux lettres CPAM est à votre disposition à l'accueil de la Mairie. Vous pouvez y déposer vos feuilles de remboursement.



Donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

*Pascal Crépin*

06 37 74 30 54

[pascal.crepin@wanadoo.fr](mailto:pascal.crepin@wanadoo.fr)

ou

*Thierry Stéfanon*

06 23 87 24 98

[thierry.stefanon@wanadoo.fr](mailto:thierry.stefanon@wanadoo.fr)

# Stop !

Question : quand un panneau est rond, rouge et barré d'un rectangle blanc, que signifie-t-il ?



On nous signale que de plus en plus d'automobilistes pressés empruntent, en quittant le parking St Orens, la portion de la rue St Orens qui est en sens interdit !

Nous avons demandé à la gendarmerie d'effectuer des contrôles inopinés dans ce secteur. Alors, avant de perdre quelques euros et quelques points, réfléchissez... et révisiez votre code de la route !

## [ sommaire ]

### Les travaux sur notre commune

p 3 & 4

Equidés : déclaration obligatoire

p 4

### Rencontre annuelle avec les relais de quartier et les distributeurs du Marssac Info

p 5 à 8

La réforme des rythmes scolaires

p 9 à 11

### Arrivée de la nouvelle directrice au Centre de Loisirs

p 12

50 ans du Comité des fêtes

p 12

### Du côté des commerces

p 13

Compte-rendu du Conseil Municipal

p 14 à 17

### Une boîte aux lettres CPAM à la Mairie

p 17

Assemblée Générale de la FNACA

p 18

### Assemblée Générale du Club de l'Amitié et des Aînés Ruraux

p 18

Trois accordéonistes marssacois

p 18

### Les Rives du Tarn Running vous invitent à la « balade des lucioles »

p 19

La friperie itinérante de "Famille rurale"

p 20

### Invitation à la danse

p 21

Vernissage à la Mairie : les enfants du Centre de Loisirs exposent

p 22 & 23

### Cérémonie du 19 Mars

p 24

Bibliothèque "La vieille cantine"

p 25

### Numéros utiles

p 25

Voyage au Pays Imaginaire avec les Amis de l'école

p 26

### Marssac Info : the questionnaire

p 27 & 28



## Les travaux sur notre commune



**Travaux à la salle polyvalente :** Il fallait remplacer le chauffe-eau de la salle polyvalente qui avait plus de 12 ans d'âge. C'est chose faite. Un nouveau chauffe-eau électrique de 200 litres a été installé par les agents municipaux. Il fournira l'eau chaude des sanitaires et du bar.



**Plantations rue François Lebrun :** tous les ans, l'opération "Un enfant-un arbre" nous donne l'occasion de planter de nouveaux arbres sur la commune. C'est ainsi que neuf lilas des Indes (*Lagerstroemia*) ont été plantés rue François Martin Lebrun avec, chacun, une plaque au nom de l'enfant qui le parraine. Ces arbres qui atteindront, une fois adultes, une hauteur de 6 à 7 mètres sont réputés pour leur superbe floraison. Ici les fleurs se déclineront dans les tons de rouge, rose et saumon.



**Du côté des ateliers municipaux :** l'hiver est le moment propice pour l'entretien annuel de notre parc de matériels en atelier : tondeuses auto tractées, tracteurs tondeuses, débroussailluses, souffleurs, véhicules techniques... tout est soigneusement passé en revue et entretenu par nos agents.



**Travaux à l'église :** Le poids des échafaudages de l'entreprise Chazotte, qui a effectué les travaux de peinture à l'intérieur de l'église, avait endommagé le sol du bâtiment. L'entreprise s'était engagée à fournir de nouveaux carreaux, ce qu'elle vient de faire. Les carreaux cassés ont été remplacés en régie.



**Réaménagement de l'espace parking au lotissement des Lizes :** ce sont les difficultés récurrentes pour les manœuvres des véhicules de ramassage des ordures ménagères qui ont rendu nécessaires ces travaux. Deux candélabres gênants ont été déplacés. Des arbres ont été également enlevés. Quatre chênes verts et six lilas des Indes ont pris place à nouveau sur le parking mais à des emplacements pensés de façon à ne pas entraver les déplacements des véhicules. Ces arbres, qui ont été choisis dans le cadre de l'opération "Un enfant un arbre", porteront chacun une plaquette au nom de l'enfant qui les parraine.



## Les travaux sur notre commune (suite)



### Renforcement de la sécurité piétonne sur la RD 988

En décembre dernier, les élus ont initié une réunion avec les responsables de la DDT, du Conseil Général et de l'Agglomération pour réfléchir aux mesures à mettre en œuvre pour renforcer la sécurité des personnes le long de la départementale. Suite logique à cette rencontre, les premiers aménagements de sécurité ont débuté. Deux nouveaux passages piétons viennent ainsi d'être tracés. Le premier, direction Gaillac, avant la station Total, le second, direction Albi, en face du garage Haberschill.

D'autres travaux vont suivre très prochainement avec le traitement d'une partie de l'accotement de la départe-



mentale (côté droit, lorsqu'on rentre dans Marssac) sur toute la longueur entre la rue Jean Fraysse et la rue des Chalets. Les déplacements des piétons qui se rendent au centre du village ou en reviennent en seront facilités.

### Nid de poule

La période pluvieuse que nous venons de vivre a favorisé l'émergence de nombreux nids de poule sur nos chaussées. Vous êtes nombreux à nous les signaler. Nous ne pourrions les traiter qu'une fois que les chaussées seront sèches. Intervenir sur des excavations humides seraient techniquement inutiles. Patience...

## Équidés : déclaration auprès du SIRE



L'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés des sports et de l'agriculture est l'opérateur de l'État pour sa politique relative aux équidés et ses utilisations. Parmi ses missions, l'IFCE assure la traçabilité des chevaux en enregistrant les équidés, leurs propriétaires et leurs lieux de détention dans la base de données SIRE (Système d'information relatif aux équidés).

En cas de crise sanitaire chez les équidés, la rapidité d'action est la clé de la réussite et il est indispensable

que tous les lieux de détention situés sur la commune soient enregistrés dans la base SIRE. **Cette déclaration est obligatoire** par décret n° 2010-865 du code rural du 23 juillet 2010.

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires).

La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités :

**Sur internet** : Le détenteur se connecte sur le site [www.haras-nationaux.fr](http://www.haras-nationaux.fr) et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site.

**Sur papier** : Le détenteur renvoie le formulaire disponible sur simple demande au SIRE. Tel : 0811 90 21 31 mail : [info@ifce.fr](mailto:info@ifce.fr)

Route de Troche, BP3, 19 231 Arnac Pompadour cedex.



# Rencontre annuelle avec les relais de quartier et les distributeurs du Marssac info

[retrouvez toutes les vidéos et les photos sur [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)]



## RELAIS DE QUARTIER AU COEUR DE MARSSAC

**Ma rue, ma vie, mon quartier... des habitants écoutés et informés dans l'ensemble des quartiers**

C'est le vendredi 15 février qu'élus, relais de quartier et distributeurs du Marssac info se sont retrouvés en mairie pour un rendez-vous désormais traditionnel. Une sympathique rencontre au cours de laquelle chacun a exprimé les satisfactions et difficultés de sa fonction de relais et/ou distributeur du journal municipal au sein de son quartier.

Tandis que Thierry Mallé rappelait l'attention portée par la municipalité au traitement des fiches de signalement et sa volonté de ne rien laisser sans réponse, Thierry Stéfanon faisait le point sur le réseau de distribution du journal. Un journal, a rappelé Pascal Crépin, dont le cinquantième numéro sortira au mois d'octobre. Marque, a-t-il souligné, d'une vraie réussite, fruit de la mobilisation de toute une chaîne d'acteurs, de la conception, qu'il

assure chaque mois, en passant par la rédaction des articles, assurée en partie par les associations de Marssac, jusqu'à la distribution en porte à porte par les bénévoles, en contact direct avec les habitants.

Et c'est bien, de l'avis de tous, le plaisir de ce contact direct avec les habitants et le sentiment d'utilité sociale de leur fonction qui fait la force de l'engagement des bénévoles depuis cinq ans maintenant. Un engagement et une motivation que Madame le Maire, qui avait rejoint la réunion avec un peu de retard, a salué avec chaleur au nom de tout le conseil municipal.

### **Vous voulez, vous aussi, devenir relais de quartier ou distributeur ?**

Le rôle du relais de quartier est de transmettre les observations, informations ou demandes des habitants du quartier vers la mairie et d'en assurer le suivi. Tous les thèmes de la vie quotidienne touchant à l'intérêt général du quartier peuvent être abordés : environnement, patrimoine, urbanisme, social... Par contre son périmètre d'action reste

limité et il n'a pas vocation à s'occuper des conflits de voisinage qui relèvent du domaine privé. Dans certains secteurs c'est lui aussi qui distribue régulièrement votre Marssac Info.

Interface entre la mairie et les habitants du quartier, il a un rôle essentiel de relais d'informations et de facilitateur de la communication. Attention cependant à ne pas vouloir tout lui demander ou tout lui reprocher. Il ne doit jamais devenir bouc émissaire des uns ou des autres. C'est avant tout un bénévole dont le rôle doit être reconnu et respecté autant par les habitants que par la municipalité pour mener dans le temps ce projet de proximité basé sur le volontariat.

Une procédure de traitement des données a été mise en place : Toute information ou demande recueillie par le relais de quartier est inscrite sur une fiche de liaison qu'il remplit et transmet en mairie.

Chaque fiche arrivée en mairie est traitée par les services techniques et les élus concernés et chaque demande reçoit une réponse.



Le relais de quartier est tenu informé de la décision et des délais de réalisation s'il y a lieu. Il en avertit l'habitant du quartier à l'origine de la demande.

Les relais de quartiers, vous l'avez compris, ce sont des interlocuteurs de proximité au coeur des quartiers pour :

- renforcer les liens avec la municipalité

- mieux prendre en compte les préoccupations quotidiennes des Marssacois

- mettre en œuvre de façon concertée des solutions de terrain adaptées

- renforcer la cohésion sociale.

**"Améliorer son quartier pour mieux vivre dans son village" tel est l'objectif de cette démarche qui dure et perdure**

**depuis plus de cinq ans.**

*Vous aussi, vous souhaitez vous investir pour votre rue, votre quartier ? Prenez contact avec Thierry Stéfanon au 06 23 87 24 98 ou par mail : thierry.stefanon@wanadoo.fr*

**Le contact de votre quartier**

**Secteur 1**

AVISSE Olivier	06 01 96 19 52
GUILHEM Jean	06 63 67 58 18
MIALHE Xavier	05 63 47 77 18
CARAMEL Jean Louis	06 70 17 30 04
COMBRE Yves-Roger	05 63 53 21 76
LO Catherine	06 32 88 77 23

**Secteur 2**

PECH Roger	05 63 55 42 75
------------	----------------

**Secteur 3**

REDELSPERGER Olivier	06 18 50 76 87
DE SEQUEIRA Fernand	05 63 53 18 16

**Secteur 4**

CINTAS Marie Line	05 63 53 23 12
ALARY Sylvie	05 63 55 46 16

**Secteur 5**

BRISSEBRAT Claude	05 63 53 13 37
LOUP Joël	05 63 55 21 12

BRISSEBRAT Valérie	05 63 53 13 37
LABORDE René	05 63 56 37 86

**Secteur 6**

MAËS Chantal	05 63 53 10 47
AUDREN Nadia	05 63 56 61 75

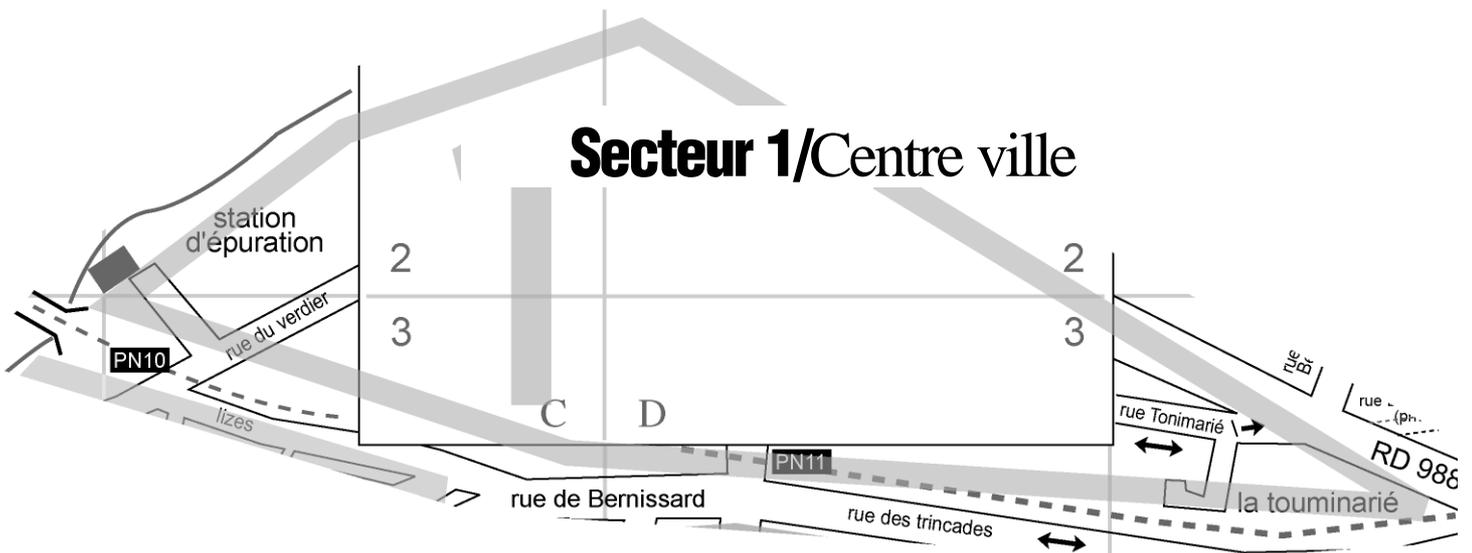
**Secteur 7**

ORTIGOSA Joseph	06 31 37 78 08
FERRIERE Charlette	05 63 55 40 41

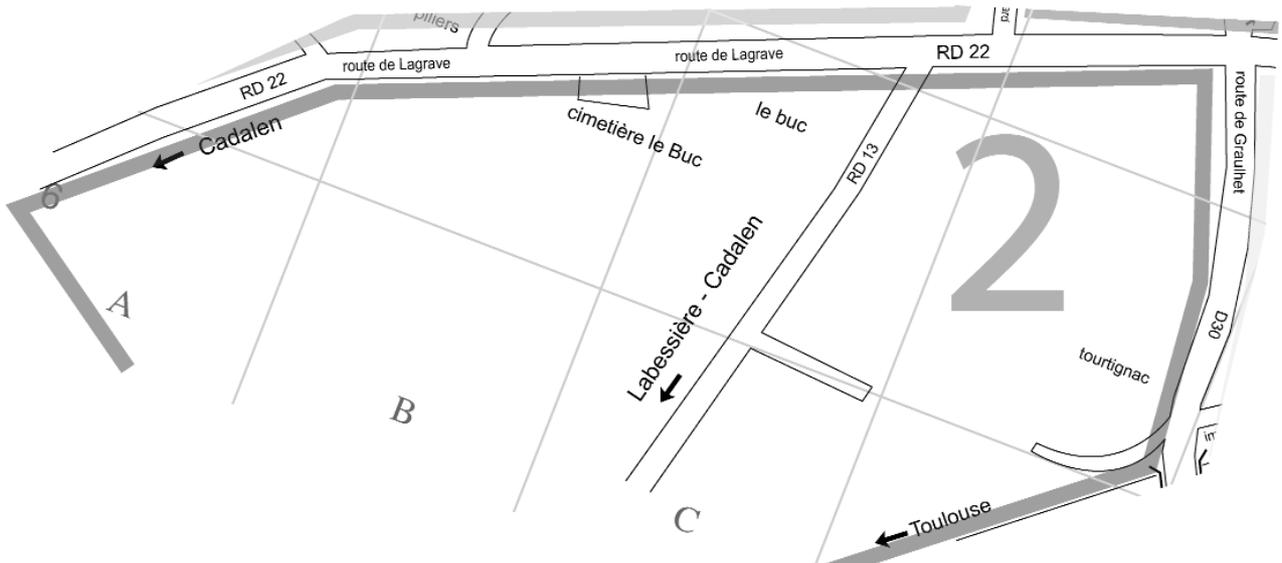
**Marssac a été divisé en 7 secteurs**

- Secteur 1 Centre ville
- Secteur 2 Le Buc/Tourtignac
- Secteur 3 La Martine/Soucane/Pelbousquié
- Secteur 4 Les Lizes/St Martin/La Source/Durestat/Beau site
- Secteur 5 Les Zagadies/Clos du Barret/Clos Fleuri/ Plaisance/Le Clos Provencal
- Secteur 6 La Tancade/Lavergne/Tourseilles
- Secteur 7 Vialette/Rieumas/St Barthélémy/Guille

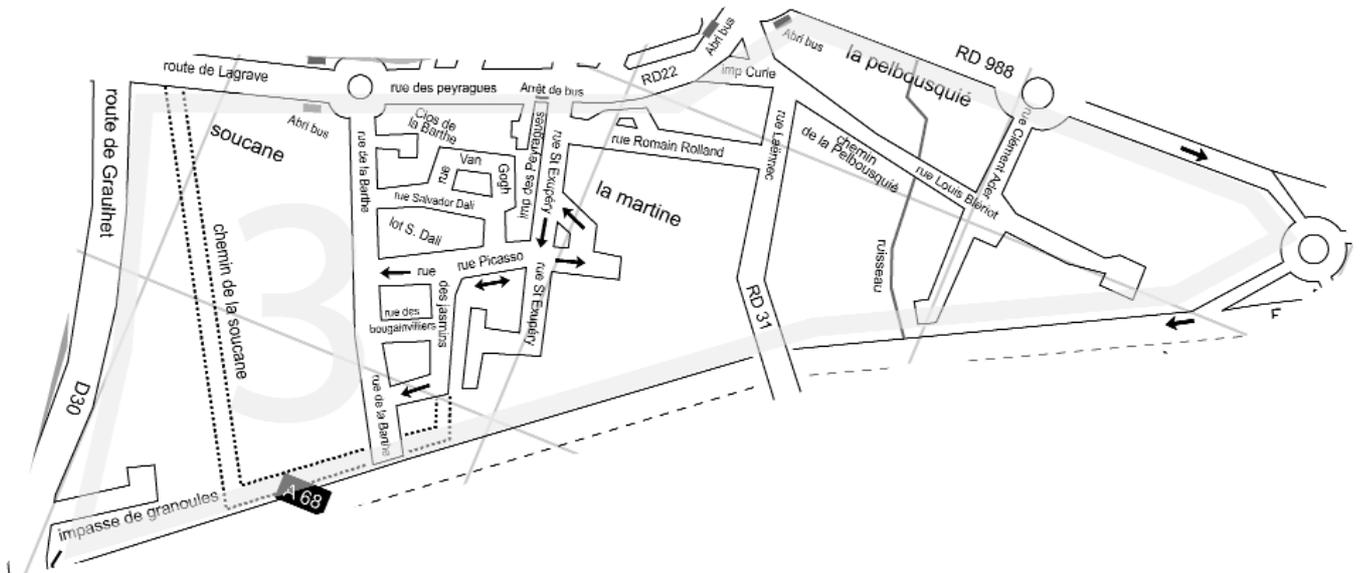
**Secteur 1/Centre ville**



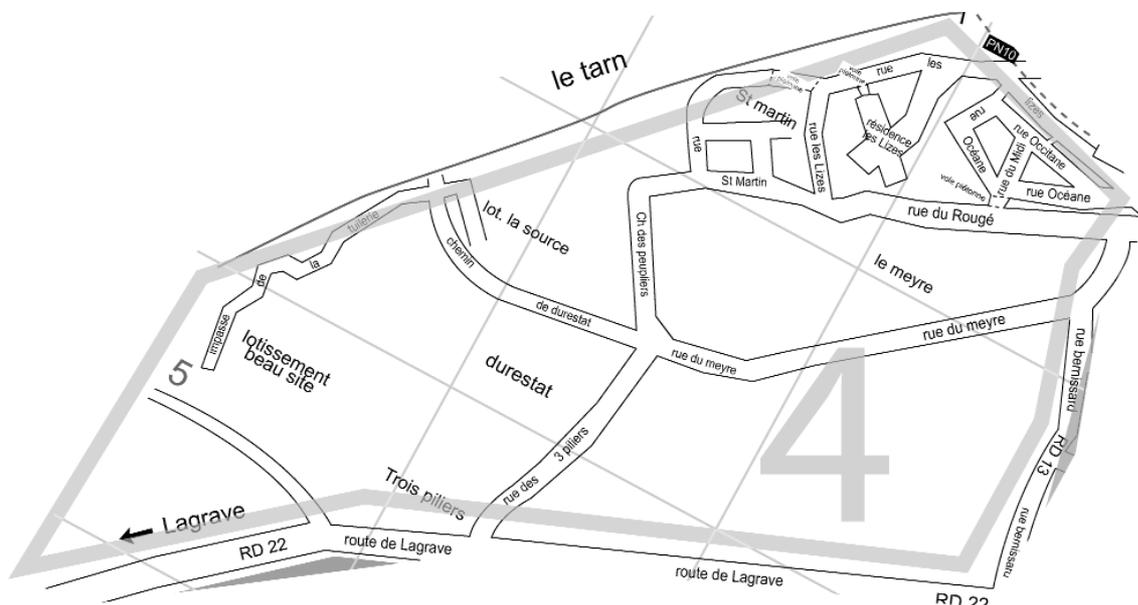
## Secteur 2/Le Buc/Tourtignac



## Secteur 3/La Martine/Soucane/Pelbousquié



## Secteur 4/Les Lizes/St Martin/La Source/Durestat/Beau site







# C'est dans l'actualité : la réforme des rythmes scolaires

Le décret relatif à la réforme des rythmes scolaires voulue par Vincent PEILLON, Ministre de l'éducation nationale, a été publié le 26 janvier dans le journal officiel (cf p 10).

Il s'applique aux écoles maternelles et primaires et instaure les règles suivantes : les élèves ont toujours 24 heures de classe par semaine mais il y a classe le mercredi matin (exceptionnellement le samedi peut remplacer le mercredi matin dans certaines écoles).

**Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, la journée d'enseignement passe de 6 heures par jour à 5h15 par jour. Le mercredi, la matinée de classe dure 3 heures.**

Les écoles ont obligation de passer à ce nouveau rythme mais elles peuvent le faire soit en septembre 2013 soit en septembre 2014.

Ces modifications ont un impact important dans l'organisation du temps péri et extra-scolaire. Sont concernés le fonctionnement des services municipaux, du CLAE et des structures associatives qui proposent des activités le mercredi matin.

Pour les parents, cette réforme peut avoir des conséquences sur le rythme familial ou professionnel : changement des horaires de fin de classe, garde des enfants le mercredi...

Les communes ont jusqu'au 31 mars pour choisir la date d'application, septembre 2013 ou septembre 2014.

Depuis la sortie du décret, la municipalité a participé à une réunion de présentation de la réforme par l'Inspecteur d'académie. En suivant, les élus ont organisé 4 réunions avec les responsables du CLAE, l'équipe enseignante, et les parents élus au conseil d'école afin d'examiner les possibilités de mise en œuvre de ces changements.

Forte de ces travaux, la municipalité se tient prête à appliquer la réforme dès septembre 2013.

Toutefois nous sommes convaincus que l'adhésion de tous est indispensable pour que ce projet profite au mieux à nos enfants. C'est pourquoi, le conseil



municipal a décidé de diffuser une information dans le Marssac Info, et de distribuer à la rentrée, dans les cartables, un questionnaire destiné aux familles dont les enfants sont scolarisés à l'école de Marssac.

Les retours seront examinés avec les représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école lors

d'une prochaine réunion.

## Le calendrier de nos rencontres

29 janvier : participation des élus de Marssac à la réunion d'information organisée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale au Lycée Rascol, en présence de Madame la Préfète et d'un représentant du Conseil Général.

8 février : réunion à la mairie de Marssac des élus des communes de Florentin, Aussac, Lagrave et Marssac pour étudier avec les responsables du CLAE différents scénarios d'organisation pour la mise en œuvre de la réforme.

13 février : nouvelle réunion des élus de Marssac avec les responsables du CLAE pour une première estimation du coût de la réforme pour la commune. Visite des locaux pouvant être mis à la disposition du CLAE de 15h45 à 16h30.

15 février : rencontre des élus avec les enseignants de l'école et échanges sur une proposition d'emploi du temps auxquels ceux-ci ont réfléchi, en accord avec leur inspecteur.

20 février : invitation des parents élus au conseil d'école à une réunion d'échanges avec les élus de la commission école, le président de la Clé des Champs et le directeur de l'école .

## Un questionnaire pour tous les parents au retour des vacances de février

Le 11 mars, lundi de la rentrée, la municipalité diffusera à tous les parents un questionnaire portant sur l'application de la réforme. Il sera distribué dans tous les cartables des élèves de l'école maternelle et primaire de Marssac. Une fois rempli il devra être remis aux enseignants au plus tard le vendredi 15 mars. Il est très important qu'un maximum de parents y réponde. Il permettra à la municipalité de connaître l'avis des familles et d'évaluer le nombre d'élèves qui s'inscriront au CLAE si la classe se termine à 15h45.



# Rythmes scolaires

## le décret officiel

JORF n°0022 du 26 janvier 2013  
page 1627. Texte n° 3

### Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

NOR: MENE1301789D

**Publics concernés :** élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques, parents d'élèves, enseignants du premier degré et collectivités territoriales.

**Objet :** modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré.

**Entrée en vigueur :** la réforme des rythmes scolaires entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.

**Notice :** le présent décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée. Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédago-

giques suffisantes. L'organisation de la semaine scolaire de chaque école du département est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunal intéressé. Le texte prévoit également la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres. Références : le code de l'éducation peut être consulté, dans sa rédaction issue du présent décret, sur le site Légifrance

(<http://www.legifrance.gouv.fr>).

#### Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 411-2 et D. 521-10 à D. 521-15 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 8 janvier 2013  
Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 11 janvier 2013 ;

Vu l'avis de la commission consultative d'évaluation des normes en date du 23 janvier 2013,

Décète :

**Article 1 :** Le 2° de l'article D. 411-2 du code de l'éducation est remplacé par les dispositions suivantes :

" 2° Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

**Article 2 :** Les articles D. 521-10 à D. 521-13 du même code sont remplacés par les dispositions suivantes :

**"Art. D. 521-10.**-La semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées.

" Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.

" La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente.

" L'organisation de la semaine scolaire est fixée conformément aux dispositions des articles D. 521-11 et D. 521-12, dans le respect du calendrier scolaire national prévu à l'article L. 521-1 et sans que puissent être réduit ou augmenté sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni modifiée leur répartition.

" Les élèves peuvent en outre bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires dans les conditions fixées par l'article D. 521-13.

**"Art. D. 521-11.**-Le conseil d'école intéressé ou la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale intéressé peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré.

" Le directeur académique des servi-



ces de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur d'académie arrête l'organisation de la semaine scolaire de chaque école du département dont il a la charge, après examen des projets d'organisation qui lui ont été transmis et après avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunal intéressé. Cet avis est réputé acquis en l'absence de notification au directeur académique des services de l'éducation nationale d'un avis exprès dans un délai de quinze jours à compter de la saisine.

**Art. D. 521-12.**-Lorsqu'il arrête l'organisation de la semaine scolaire d'une école, le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur d'académie veille au respect des conditions mentionnées aux articles D. 521-10 et D. 521-11. Il s'assure de la compatibilité de cette organisation avec l'intérêt du service et, le cas échéant, de sa cohérence avec le projet éducatif territorial élaboré conjointement par la collectivité, les services de l'Etat et les autres partenaires intéressés. Il s'assure également que cette organisation ne porte pas atteinte à l'exercice de la liberté de l'instruction religieuse mentionnée au second alinéa de l'article L. 141-2.

" Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à une dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article D. 521-10 lorsqu'elle est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et que l'organisation proposée présente des garanties pédagogiques suffisantes.

" La décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans.

A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure.

" Les décisions prises par le directeur académique des services de l'éducation nationale pour fixer les heures d'entrée et de sortie de chaque école sont annexées au règlement type départemental mentionné à l'article R. 411-5, après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale, sans préjudice du pouvoir de modification conféré au maire de la commune par les dispositions de l'article L. 521-3.

**Art. D. 521-13.**-Des activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves :

" 1° Pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

" 2° Pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

" L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres. Les dispositions retenues à ce titre sont inscrites dans le projet d'école. Le maître de chaque classe dresse, après avoir recueilli l'accord des parents ou du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires. "

**Article 3 :** Les articles D. 521-14 et D. 521-15 du même code sont abrogés.

**Article 4 :** Les articles 1<sup>er</sup> à 3 entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2013.

Toutefois, le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut, au plus tard le 31 mars 2013, demander au

directeur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application du présent décret à la rentrée scolaire 2014 pour toutes les écoles de la commune ou des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale saisit le conseil général compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires. Si, au terme d'un délai de vingt jours après sa saisine, le conseil général n'a pas fait connaître son avis sur la demande mentionnée au deuxième alinéa, cet avis est réputé favorable.

Les décisions prises sur les demandes mentionnées au deuxième alinéa par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur d'académie sont transmises à la commune et à l'établissement public de coopération intercommunale ainsi qu'au conseil général.

**Article 5 :** Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 24 janvier 2013.

Jean-Marc Ayrault

Par le Premier ministre :  
Le ministre de l'éducation nationale,  
Vincent Peillon



## Arrivée de la nouvelle directrice au Centre de Loisirs

Après plus de 6 ans passés au poste de direction de "la Clé des Champs", Nathalie PIGOUT a récemment quitté ses fonctions pour partir vers de nouvelles aventures. Nous lui souhaitons une belle réussite.

C'est Séverine COSTES, titulaire d'un DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), qui a été embauchée sur ce poste de direction et de coordination, depuis le 14 janvier 2013. Séverine COSTES connaît bien le secteur associatif et les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) puisqu'elle officiait depuis une quinzaine d'années déjà, dans une autre asso-

ciation gérant des CLAE, à Vielmur sur Agout, près de Castres. Par ailleurs Présidente d'une association qui gère une crèche, elle a donc une bonne expérience des structures d'accueil collectifs, des relations avec les collectivités, et des dispositifs de la CAF. Ces compétences seront sans aucun doute un atout, ces prochains mois, avec l'actualité chargée qui nous attend.

Ce nouveau poste sera enfin l'occasion pour cette jeune maman de se rapprocher du Gaillacois, dont elle est originaire.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

# MARSSAC

=====  
DIMANCHE 17 MARS

# VIDE DRESSING

SALLE MUNICIPALE DE 9H / 18H

Comité des Fêtes de Marssac



Venez fêter les 50 ans  
du Comité des Fêtes ..!  
50 années de festivités  
aux services des Marssacois



Samedi 4 mai 2013...le spectacle sera

## ENORME...!!



" Il en va des commerces comme de la vie. Certains s'en vont, d'autres arrivent. Petit point d'étape dans la vie du commerce et de l'artisanat marssacois. Offrons-leur le meilleur accueil "



**GARAGE PHILIPPE HAAS** Changement de propriétaire ! Philippe Haas, fort de son expérience acquise depuis plus de 20 années dans ce métier à "soigner" les automobiles, a repris le garage au 10 avenue de Toulouse.

**Du lundi au vendredi 8h/12h et 14h/19h et samedi matin 8h/12h. Tél : 05 63 55 40 30 / 06 32 17 08 98**



## TISSUS PASSION

Une mercerie est ouverte depuis mi-décembre 8 place du Barry. Nicole Malidin, couturière expérimentée, vous conseillera pour vos achats de tissus, rideaux, voiles... et pelotes de laine. Vous pourrez aussi déposer vos vêtements pour tous types de retouches.

**Tissus Passion est ouvert du mardi au vendredi de 9h/12h30 et 15h/19h. Samedi matin de 9h/12h  
Tél : 05 81 02 68 50 / tissuspasion81@sfr.fr**



## KHADRIA JEAN MARC LOCATION

Du camion benne au porte-voiture, en passant par des véhicules frigorifiques et sans pour autant oublier les camping-cars (vacances obligent !), la gamme de location de Jean Marc est très variée et complète. Pour preuve, vous trouverez aussi en location des tables, chaises et chapiteaux... Tout pour "festoyer" !

**Tél : 06 83 50 87 05 : matériel de réception  
Tél : 06 81 37 82 54 : véhicules**



## STATION LAVAGE HAUTE PRESSION FRANCK HABERSCHILL

Une voiture propre à l'intérieur, lustrée et brillante à l'extérieur... le rêve de beaucoup d'automobilistes ! C'est désormais possible à Marssac grâce à cette station de lavage haute pression, nouvelle génération, qui prend en compte la problématique environnementale par un écolavage innovant : traitement des rejets et eaux usées, séparateur d'hydrocarbure, savon biodégradable...

**Ouvert 7 jours sur 7  
33, Route d'Albi  
Tél : 05 63 53 11 67**



## - CONSEIL MUNICIPAL n°12/09 -

Procès-Verbal de séance  
du mercredi 19 décembre 2012  
Ouverture de séance à 18 h 30

L'an deux mille douze et le mercredi dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

**Présents :** Anne-Marie ROSÉ, Maire.  
Pascal CRÉPIN, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoints,  
Jean BANQUET, Véronique BOSC, Bruno DORÉ, Gilbert ROCHE, Christelle SUAU, Isabelle VILAS, Conseillers Municipaux.

### **Absents excusés et représentés :**

Dominique FERRIERE représentée par Lydie PICARONIE  
Christiane GELIS représentée par Véronique BOSC  
Bruno LADoucETTE représenté par Pascal CREPIN  
Jean-Charles NEHR représenté par Christelle SUAU  
Anne ROUMEGAS-PORCHE représentée par Anne-Marie ROSÉ  
Thierry STEFANON représenté par Thierry MALLÉ  
Jean-François VINCENT représenté par Jean BANQUET

Secrétaire de séance :  
Lydie PICARONIE

Date de convocation : 14/12/2012

Le compte-rendu de la séance du 30 novembre dernier est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Extension de compétence : actions de développement et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche en albigeois
- 2 - Transfert de compétence incendie et secours
- 3 - Fonds de concours 2012
- 4 - Questions diverses

## **1 - EXTENSION DE COMPÉTENCES - ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE EN ALBIGEOIS**

Présentation : Madame le Maire

### **DELIBERATION :**

Le pôle d'enseignement supérieur et de recherche albigeois représente 18 établissements (dont le CUFR Champollion et l'Ecole des Mines d'Albi) offrant des formations post bac soit plus de 5 200 étudiants et près de 200 enseignants-chercheurs. Ce pôle possède des atouts particuliers :

- une croissance continue des effectifs et une intégration sociale supérieure à la moyenne nationale (50% de boursiers)
- une pluridisciplinarité qui permet de proposer un large panel de formations supérieures et ainsi une insertion professionnelle facilitée
- un taux de réussite des étudiants supérieur à la moyenne nationale
- des conditions d'études satisfaisantes (logement, vie étudiante...)
- un bon potentiel de recherche et de transfert de technologie
- des plateformes technologiques en lien avec le tissu d'entreprises locales

Ce pôle concourt à l'attractivité du territoire notamment en direction des entreprises et contribue activement à l'activité économique et sociale.

La ville d'Albi au sein du syndicat Sup'Albi-Tarn, et l'agglomération depuis sa création dans le cadre de sa compétence facultative "contribution au schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche" agissent dans ce domaine.

La ville d'Albi intervient en matière d'enseignement supérieur en s'impliquant dans la vie étudiante (soutien à l'AFEV...) et en valorisant la communauté scientifique par des manifestations protocolaires à l'occasion de différents colloques ou l'accueil des nouveaux docteurs et étudiants de classes préparatoires par exemple. La ville d'Albi intervient également au côté du conseil général du Tarn dans le cadre du syndicat mixte de développement de l'enseignement supérieur - Sup'Albi-Tarn. Ce syndicat a pour objet de mener toutes actions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur à Albi.



Dès lors que la substitution de la ville d'Albi par l'Agglomération au sein du syndicat Sup'Albi-Tarn serait actée, il appartiendrait au conseil communautaire de l'Agglomération et à ses représentants au sein du conseil syndical de Sup' Albi-Tarn de décider sa participation aux investissements futurs.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois intervient dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche au titre de ses compétences statutaires facultatives depuis sa création. L'article 3-4 de ses statuts définit cette compétence de la manière suivante : "contribution au schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche". A ce titre, l'agglomération a été retenue par la DIACT pour participer à l'expérimentation villes moyennes sur la thématique de l'enseignement supérieur et a travaillé à la définition de la politique de site d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) albigeoise, contribué à la définition du schéma régional de l'ESR, engagé des opérations permettant la mobilisation des acteurs de l'ESR autour du projet technopolitain et animé les groupes de travail pour la préparation du contrat de site albigeois, en lien avec la Région et le PRES de Toulouse.

Ce contrat de site identifie les actions prioritaires à mener sur sa durée et au niveau local pour développer et promouvoir le pôle d'ESR albigeois afin de favoriser l'attractivité du territoire et son développement économique et social.

En tant que chef de file institutionnel du contrat de site, l'agglomération a vocation à intervenir en qualité de maître d'ouvrage ou de partenaire dans la mise en œuvre opérationnelle des actions du contrat :

- en participant aux actions ayant un lien fort ou direct avec le développement économique, l'innovation ou les filières de la technopole,
- en participant aux actions ayant un intérêt direct en termes d'attractivité territoriale et de renforcement de l'enseignement supérieur,
- en contribuant au regroupement des deux Instituts de Formations aux Soins Infirmiers (IFSI) sur le campus de Champollion, par une participation financière aux côtés du conseil général, au programme d'investissement conduit par la Région.

La substitution par l'agglomération à la ville d'Albi pour les compétences qu'elle exerce en matière d'enseignement supérieur aboutirait ainsi à regrouper et rationaliser la conduite de l'ensemble des actions dans ce domaine sous une seule bannière institutionnelle.

Conformément à l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des 17 communes membres sont appelés à se prononcer sur ce transfert de compétences.

Il est précisé que les transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

Au regard de l'intérêt que présente l'enseignement supérieur et la recherche pour le développement du territoire, et la cohérence d'une conduite des actions sous une seule bannière institutionnelle de rang intercommunal, il vous est proposé de donner un avis favorable au transfert de la compétence "actions de développement et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche en albigeois".

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2012,

#### **ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

APPROUVE le transfert de la compétence facultative: " action de développement et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche en albigeois " ;

DIT que les transferts de compétences résultant de la présente délibération donneront lieu à évaluation et à procès-verbal dans les conditions réglementaires requises ;

DIT que l'extension des compétences donnera lieu, sur la base des délibérations concordantes des communes membres, à la prise d'un arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ;

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



## 2 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INCENDIE ET SECOURS

Présentation : Madame le Maire

Madame le maire indique que le transfert de la compétence incendie et secours à la communauté d'agglomération prévoit la substitution de la Communauté d'Agglomération aux communes en matière d'incendie et secours pour la gestion et l'entretien des réseaux d'incendie (poteaux d'incendie, bouches incendies...) communaux et pour la contribution financières due au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Il est prévu que la commune reprenne par convention la responsabilité d'assurer l'entretien des réseaux incendie. Il n'y aura donc pas de retenue sur l'attribution de compensation sur ce volet.

Le fait que la contribution financière au SDIS des 17 communes soit désormais réglée par une seule collectivité peut donner du poids à celle-ci dans le cadre des discussions avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

### DELIBERATION :

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, dans sa séance du 18 décembre 2012, a décidé de proposer le transfert de la compétence "incendie et secours".

Cette compétence recouvre la défense extérieure contre l'incendie (DECI) telle que définie par l'article L. 2225-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et la participation financière au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Il est précisé que la DECI consiste à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Elle implique également la possibilité d'intervention en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.

Conformément à l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des 17 communes membres sont appelés à se prononcer sur ce transfert de compétences.

Il est précisé que les transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions

de majorité qualifiée.

Au regard des enjeux tant fonctionnels qu'opérationnels et de l'intérêt que présente la mise en commun, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable au transfert de la compétence "incendie et secours".

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2012,

### ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE du transfert, au titre des compétences facultatives, de la compétence " incendie et secours " exercée par les communes membres laquelle recouvre :

- La défense extérieure contre l'incendie
- La participation au service départemental d'incendie et de secours

DIT que les transferts de compétences résultant de la présente délibération donneront lieu à évaluations et à procès-verbal dans les conditions règlementaires requises ;

DIT que l'extension des compétences donnera lieu, sur la base des délibérations concordantes des communes membres, à la prise d'un arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ;

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

## 3 - CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS A LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

Présentation : Madame le Maire

Un fonds de concours portant sur les dépenses de fonctionnement et d'entretien des bâtiments et équipements communaux est attribué par la C2A à la commune de



Marssac pour l'année 2012. Son montant est de 18 459 euros, soit 50% d'un montant de dépenses de 36 918 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention permettant cette attribution.

#### DELIBERATION :

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marssac sur Tarn, comme l'y autorise l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce fonds de concours concerne le fonctionnement des bâtiments et équipements communaux et porte sur les dépenses d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, d'assurances et d'entretien.

Le montant du fonds de concours est de 18 459 euros, pour un montant total de dépenses de 36 918 euros TTC et représente 50 % du montant total des dépenses.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'en accepter le principe et de l'habiliter à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui en fixe les modalités d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la commune de Marssac sur Tarn
- D'HABILITER Madame le Maire à signer la convention fixant les modalités d'attribution de ce fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

#### 4 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean BANQUET indique que le compte-rendu de la séance du 27 avril n'a pas été diffusé dans le Marssac Info. Monsieur Pascal CREPIN, propose de mettre une brève dans le prochain Marssac Info, informant que le compte-rendu est sur le site.

Monsieur Pascal CREPIN, représentant de la commune au SIAEP du Gaillacois, informe les élus que le rapport 2011 sur le prix et la qualité de l'eau potable a été voté par le conseil syndical du SIAEP. Il indique que ce docu-

ment est consultable sur le site de la commune et qu'il devra être soumis au vote du prochain conseil municipal. Il précise que ce rapport est intéressant du fait qu'il permet un comparatif des données sur 3 ans.

La séance est levée à 19 h 20

## Dernière minute : on parle de Marssac sur Radio Canada

### *"Sur les traces de la famille Larocque*

*À la chronique " On vient tous de quelque part ", nous partons à la découverte de Marssac-sur-Tarn, dans les Pyrénées, le village dont sont originaires les Larocque. Entrevue avec Pascal Crépin. "*

Voilà ce que l'on peut lire depuis peu sur le site de "Radio-Canada"...

Contacté par Radio-Canada pour parler, en direct, de Marssac (dans le cadre d'une chronique sur les origines marssacoises d'une famille Canadienne) dimanche 3 mars, c'est Pascal Crépin, adjoint, qui s'est prêté au jeu de l'interview. Ecoutez l'intégralité de l'émission en tapant ce lien :

[http://www.radio-canada.ca/emissions/dessine\\_moi\\_un\\_dimanche/2012-2013/](http://www.radio-canada.ca/emissions/dessine_moi_un_dimanche/2012-2013/)

**Retrouvez ce lien sur le site de la mairie ainsi que l'enregistrement de l'interview.**

## Rappel : une boîte aux lettres CPAM à la Mairie

Une boîte aux lettres est à votre disposition à l'accueil de la Mairie. Vous pouvez y déposer vos feuilles de remboursement CPAM, mais aussi MGEN et MFP (ex SLI). Par contre vous ne devez pas y déposer vos arrêts de travail





## Assemblée Générale de la FNACA

Le comité FNACA de Marssac, Labastide de Lévis, Bernac et Terssac tiendra son assemblée Générale **le 6 Avril 2013, à partir de 10h15, à la salle des fêtes de Marssac (Extension).**

Tous les adhérents sont cordialement invités à y participer.

Un repas pris en commun suivra cette assemblée.

Nathalie BERNAT et son Orchestre animeront cette journée

Pour tout renseignement téléphonez au 05 63 55 46 60 ou au 05 63 55 45 49

## Assemblée Générale du Club de l'Amitié et des Aînés Ruraux de Marssac

Le Club des Aînés de Marssac s'est réuni le mardi 29 janvier à la salle municipale à 14h. C'est devant des adhérents venus en nombre (91 participants !), cela prouve la vitalité de notre association, que le Président Mr Pierre ROCHE a ouvert la séance par un mot de bienvenue. Il a présenté ses vœux et a demandé d'observer une minute de silence pour nos ami(e)s disparu(e)s dans l'année écoulée et qu'une pensée soit tournée vers ceux qui souffrent dans leur chair.

Présentation par Mme NAVES, notre secrétaire générale, du bilan moral de nos activités de l'année 2012.

Présentation par Mme GREGE, notre trésorière, du bilan financier 2012.

Approbation à l'unanimité de ces deux bilans

Reconduction dans leur fonction au sein du bureau de Mmes Jacqueline PINERO, Corinne LEMAIRE, Mrs Ernest BELLETON, Louis MAS, Louis et Aimé SIGAL à l'unanimité.

Allocution du Président pour marquer les points forts de l'année 2012, la bonne tenue des comptes et remercier le bureau qui ne compte pas son temps pour la bonne marche du Club.

Puis nous sommes passés aux choses "sérieuses" avec la dégustation de la galette des Rois accompagnée de mousseux et de pétillant pour fêter le début de l'année dans la bonne humeur et la convivialité qui est toujours de mise dans notre Club. De nouveaux adhérents sont venus "grossir" notre effectif, ce qui nous réjouit.

Si des personnes veulent venir à nous, elles sont les bienvenues.

**Mr ROCHE 05 63 55 41 07**  
**Mme NAVES 05 63 55 51 92**

Le Président Pierre ROCHE

### Clin d'oeil



**Mais bien sûr, vous les reconnaissez... ces trois accordéonistes marssacois ont animé nombre de réunions durant l'année 2012.**

De gauche à droite : Jacques ALAUX, Francis SABATIER et Serge DOAT.



Les marcheuses B2B des Rives du Tarn Running vous proposent la quatrième édition de la balade des lucioles, une randonnée nocturne que nous organisons **le vendredi 22 mars 2013 à la salle des fêtes de Lagrave.**

## Les Rives du Tarn Running vous proposent la «**balade des lucioles**»

Inscription sur place à partir de 19h00 (4 euros), départ de la randonnée à 20h00.

Le parcours tracé dans la campagne lagravoise sera d'environ 10 kilomètres et bien sûr, comme à l'accoutumée, entièrement revu et modifié par rapport aux éditions précédentes. Quelques surprises vous attendent sur le parcours et une fois la salle des fêtes retrouvée, la traditionnelle soupe au fromage vous sera servie. Il n'est pas nécessaire d'être un marcheur chevronné pour participer à cette randonnée car le circuit tracé dans la campagne est très facile, et permettra de découvrir Lagrave et ses environs autrement.

Coté équipement, il est important d'avoir juste de bonnes chaussures ainsi qu'une lampe (élément indispensable).

Renseignements et réservations en appelant le 06 20 33 23 52 ou retrouvez toutes les informations



concernant cette manifestation en consultant le site Internet : <http://rivesdutarnrunning.free.fr>

L'année passée vous étiez plus de 350 à participer. Essayons de faire mieux encore et venez partager un moment de bonne humeur, de plaisir et de convivialité en participant à cette randonnée.

Sportivement !



Depuis Avril 2011, la Friperie Itinérante a été mise en place sur le département par la Fédération Familles Rurales. Cette action, née du constat d'un manque de service de proximité dans certaines communes du département, vise à créer du lien social et lutter contre l'isolement dans les communes rurales. **Ce service, ouvert à tous, propose à la vente des**

**Située au 22 route de Toulouse à Marssac**, le local était initialement prévu pour récupérer et trier les vêtements dans le but d'avoir un lieu de stockage et de réapprovisionnement du camion pour ses tournées. Mais le dynamisme de l'équipe de bénévoles investie dans le projet a impulsé l'ouverture d'un espace vente au public permettant ainsi aux habitants de Marssac et des communes alentours de profiter du service. La boutique propose donc également des vêtements, chaussures, linge maison, livres pour tous les âges à petits prix.

**Les bénévoles de la Friperie vous accueillent le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi matin de 9h à 12h et un samedi par mois. Retrouvez nous le samedi 23 Mars de 9h à 17h.**



## Famille rurale friperie itinérante

**vêtements, chaussures, linge de maison et livres à petits prix mais c'est aussi un lieu d'échanges, de rencontres, de**

**discussion, d'informations.** Une professionnelle vous accueille et répond à vos demandes.

A ce jour La Friperie Itinérante se déplace sur cinq communes du Tarn et du Tarn-et-Garonne, à savoir : **Brassac, Briatexte, Valence d'Albigeois, Trébas et Monclar de Quercy.** Elle se rend aussi dans deux Maisons de retraite et travaille en partenariat avec les différents acteurs du territoire.

En parallèle de cette action, **la Friperie de Marssac a ouvert ses portes au public en Novembre 2011.**

Cette démarche dans son ensemble permet d'agir par une consommation raisonnée et de participer au développement durable. Les vêtements non mis en vente du fait de leur état sont récupérés et recyclés.

**Si vous vous souhaitez nous amener les vêtements que vous ne mettez plus, vous pouvez les déposer à la boutique** pendant les horaires d'ouverture ou dans le container de collecte prévu à cet effet devant la boutique. Nous en récupérons également lors de nos tournées dans les différentes communes.

Pour toutes informations sur notre action ou pour connaître les jours de passage de la Friperie Itinérante près de chez vous, **contacter la Fédération Familles Rurales à Albi au 05 63 54 15 44**



## Invitation à la danse

Le **Samedi 26 Janvier 2013**, les CHEYEN étaient sur le "sentier de la danse" à la salle des fêtes de MARSSAC.

A leur invitation, plus de 160 personnes d'autres clubs de country de la région étaient au rendez-vous pour danser la country jusqu'à deux heures du matin, toujours dans la

joie et la bonne humeur.

La seule pause autorisée : la dégustation des crêpes confectionnées par nos bénévoles.

Cette soirée a connu un franc succès et les CHEYEN ont programmé un prochain bal country le **Samedi 13 Avril prochain à**

**MARSSAC à partir de 21 heures.**

Retrouvez toutes les informations et renseignements concernant la vie de notre association sur notre blog <http://cheyencountry.e-monsite.com> et également sur le site de la Mairie de MARSSAC.

## Un oubli réparé !

*Dans le numéro 39 du Marssac Info, nous avons oublié de publier une information que les Cheyen nous avaient envoyée. Nous leur présentons nos excuses et publions un peu tardivement leur article.*

**FINI LES VACANCES**, les CHEYEN' rechaussent les santiags et vous accueillent pour danser la country. Les danseurs sont répartis en plusieurs niveaux : enfants, débutants, novices, intermédiaires, confirmés, et tous sont heureux de se retrouver pour apprendre les chorégraphies et partager un moment de convivialité toutes générations confondues.

**Les cours ont lieu à la salle des fêtes de MARSSAC (parking de la Mairie) tous les mardis soirs**

**- 20h pour les enfants et débutants**

**- 21h pour les novices, intermédiaires.**

Le montant de la cotisation annuelle reste le même que



l'année précédente, à savoir : 70 euros pour les adultes et 35 euros pour les enfants de moins de 16 ans. Les inscriptions sont prises sur place.

Tous renseignements auprès de Nelly BRESSON, notre Présidente au 06 24 64 39 41 ou Yveline VINCENT, notre animatrice au 06 63 82 53 25.

Nos prévisions d'activité pour la saison 2012/2013 sont nombreuses : rencontre amicale et auberge espagnole de l'ensemble des

adhérents le 21 Octobre 2012, différentes animations dans les maisons de retraite dès le mois de Décembre, le Samedi 26 Janvier 2013 BAL CD à MARSSAC, le Samedi 06 Avril 2013 BAL CD à MARSSAC, etc...

Pour tout savoir, consultez notre blog

<http://cheyencountry.e-monsite.com>

Vous y retrouverez : photos, vidéos, agenda détaillé, chorégraphies, etc...



## Vernissage à la Mairie : les enfants du Centre de Loisirs exposent



Ce mercredi 20 Février, pas moins d'une vingtaine d'enfants du centre de loisirs intercommunal de la Clé des Champs, avaient rendez-vous à la Mairie de Marssac, accueillis par Mr Crépin et Mme Sala.

Dans le cadre du projet "**la ville et nous**", sur lequel les enfants du

Les animatrices référentes du projet, Corinne Soulié et Sandrine Combes, étaient également présentes, pour valoriser le travail des jeunes, et expliquer les enjeux éducatifs du projet (la maquette n'étant qu'une partie du projet en cours). Une fois le ruban tricolore coupé, un goûter offert par la mairie permettait de



centre de loisirs se sont investis ces dernières semaines, ils ont fabriqué une maquette du centre ville de Marssac, à partir d'objets de récupération uniquement.

Le "travail a payé" et aujourd'hui, c'est une magnifique réalisation de plus d'1x1 mètre, qui était inaugurée ce matin-là, à la mairie.

clôturer ce moment de convivialité et d'échanges, entre les plus jeunes et les adultes présents.

Pour arriver à un tel degré de précision, les enfants du centre de loisirs de la Clé des Champs ont, en amont, travaillé sur la cartographie du paysage, et ont été repérer dans notre commune, "de visu" les différents éléments à intégrer sur la



maquette. Leur faculté d'observation a été mise "à rude épreuve".

**Cette maquette restera exposée dans l'entrée de la Mairie, pendant un mois, afin que le maximum de Mars-sacois puisse la découvrir.**

Vous trouverez également un dossier présentant le projet dans sa globalité ainsi que des photos prises pendant la réalisation et un "livre d'or" sur lequel vous pourrez laisser votre avis et vos commentaires...



Le traditionnel goûter dans la grande salle du conseil

**[retrouvez toutes les vidéos et les photos sur [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)]**



Un auditoire attentif pendant la présentation



Les enfants face à leur maquette



Le vieux pressoir de la place du Barry



## Cérémonie du 19 Mars

Nous vous donnons rendez-vous le **mardi 19 mars** devant le monument aux morts de Marssac à **18h** pour une cérémonie en mémoire de la fin de la guerre d'Algérie.

Un apéritif sera servi à la Mairie à la suite de la cérémonie.

### Le 19 Mars, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

La loi du 6 décembre 2012 vient d'instituer une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Cette journée, ni fériée, ni chômée, est fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez le feu en Algérie.

#### Petit retour sur l'histoire

Dix ans se sont écoulés entre l'adoption de la proposition de loi par l'assemblée nationale, le 22 janvier 2002, et l'adoption de la loi par le sénat, le 8 novembre 2012.

Entre les deux s'est inscrit le temps d'un long débat sur la date de la commémoration de la guerre d'Algérie.

En effet depuis 1963, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, au Maroc et en Tunisie (FNACA) qui revendique plus de

370 000 adhérents, rendait déjà hommage aux victimes des combats en Afrique du Nord le 19 mars. Cette date qui fait référence au 19 mars 1962, jour de l'entrée en vigueur du cessez-le feu au lendemain des accords d'Evian, marque pour eux le début du processus de "paix".

Ce point de vue n'était cependant pas partagé par toutes les associations d'anciens combattants. Ainsi l'Union nationale des Combattants (UNC) considérait cette date "inacceptable" car il y a eu "6,5 fois plus de victimes" après le cessez-le-feu qu'avant.

Tentative pour surmonter la "guerre des mémoires", la date du 5 décembre, avait été instituée par décret en 2003 et n'avait aucun lien précis avec les événements sur le terrain. Elle correspond à l'inauguration du monument national érigé en 2003, quai Branly à Paris, à la mémoire de tous les soldats morts en Algérie de 1952 à 1962.



Le général Charles de Gaulle, président de la République, annonce le cessez-le-feu qui a été conclu à Évian lors des négociations pour le règlement de la guerre d'Algérie, lors d'une allocution télévisée, le 19 mars 1962. Crédits photo : AFP/AFP



## La Vieille Cantine

### Bibliothèque associative de Marssac

#### Horaires d'ouverture

le mardi de	15h30 à 17h30
le mercredi de	15h00 à 17h00
le vendredi de	15h30 à 17h30
le 1 <sup>er</sup> samedi du mois de	9h00 à 12h00

**+ de 12 000  
ouvrages dont 400  
bandes dessinées**

Portage de livres à domicile (06 63 67 58 18)

Cotisation : 6 euros/an

marssacbiblio@laposte.net



#### Les nouveautés du mois :

Le dernier homme bon	de A J KAZINSKI
Le général enfer	de Alec COVIN
Volte face	de Mickael CONNELLY
Les corneilles blanches	de Robert ARNAUT
La kahina	de Isaure de SAINT PIERRE
De longues fiançailles	de Jean Pierre LECLERC
Juliette et les Cezannes	de Jean d' AILLON
Un coeur à Madrid	de CJ SAMSON
Les doutes de Salaix	de Francesco SORTI
Le péché des anges	de Charlotte LINK

Damne tomes 1 et 2	de Hervé CAGNON
Joyeux anniversaire	de Danielle STEEL
L'anneau de la reine	de Olivier SEIGNEUR

Nous sommes très heureux de trouver des colis de livres devant notre bibliothèque, mais nous aimerions vous remercier chaleureusement de VIVE VOIX. N'hésitez pas à nous rencontrer ou à venir lors des permanences.

Merci et à bientôt.

## Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Drogues Info Service	0800 23 13 13
Gendarmerie	17	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Samu	15	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu Social	115	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Pompier	18	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	Sida Info Service	0800 840 800
Déchetterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchetterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alzheimer Info	0811 112 112	Tabac Info Service	0825 309 310
Cancer Info Service	0810 810 821	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557



## Voyage au Pays Imaginaire avec les Amis de l'école

Samedi 9 février dernier a eu lieu, Salle Municipale de MARSSAC, le loto de l'école. Celui-ci a été comme toujours un vif succès avec des lots très appréciés, fournis en majeure partie par les commerçants et donateurs, que nous remercions encore. A tous, nous vous donnons rendez-vous pour l'année prochaine...

**A présent, comme il est d'usage en cette saison, les esprits se tournent vers le carnaval de l'école.**

**Celui-ci aura lieu samedi 23 mars prochain, à partir de 10 heures,** cour de l'école primaire. Rendez-vous est pris pour le défilé, avec pour thème cette année "les contes, le monde imaginaire". Fées, magiciens, princesses et pirates pourront s'en donner à cœur joie ! Pour le plus grand plaisir des jeunes et moins jeunes.

A l'issue de cette belle balade festive



dans les rues de MARSSAC (si le temps le permet...), nous vous donnons rendez-vous pour partager le goûter avec les gâteaux confectionnés par les parents d'élèves qui le souhaitent, et les boissons offertes par Les Amis de l'école. Egalement, dès 10 heures, aura lieu le traditionnel marché de printemps, dont les bénéfices seront - comme toujours - reversés à l'école, et

serviront à financer les activités, voyages et intervenants en faveur des enfants de l'école de MARSSAC.

Vous pourrez parcourir quelques-unes des photographies prises lors du Carnaval de l'an passé qui vous fourniront un petit aperçu de cette journée de fête !

Espérant que le beau temps sera de



la partie, nous comptons sur votre présence pour nous aider à réussir au mieux cette journée.

## [The questionnaire !]

**C'est quoi le Marssac info ?**

**Marssac Info** se veut la caisse de résonance de notre village.

Marssac Info est **VOTRE** journal. Suggestions, commentaires, offres de services, demandes... ou encore désir d'animer une rubrique qui vous tient à coeur (vieilles photos, portraits, critiques littéraires, bourses d'échange...), rien de plus simple !

Contactez-nous, envoyez-nous vos éléments par mail ou déposez-les à l'accueil de la Mairie. A bientôt !

Lors de notre rencontre avec les relais de quartier et les distributeurs, certains ont souhaité mieux connaître les lecteurs du Marssac info, en leur donnant la parole à travers un questionnaire... C'est chose faite ! Pour eux, pour nous, prenez quelques minutes pour y répondre. Aidez-nous à mieux vous connaître et à continuer d'améliorer, ensemble, notre journal municipal.

**Si vous le souhaitez, vous pouvez remettre votre questionnaire à votre distributeur du Marssac info lors de son passage pour le numéro d'Avril. Sinon, merci de l'envoyer ou de le déposer en Mairie pour le 20 avril au plus tard.**

Si vous répondez à ce questionnaire vous pourrez peut-être gagner une promenade en gabare pour deux personnes ou des entrées pour le Musée Toulouse Lautrec d'Albi. Pour participer à ce tirage au sort, merci de nous indiquer vos nom et prénom ainsi qu'un numéro de téléphone.

**Quel lecteur est-vous ?**

Où lisez-vous le Marssac info ?

**Merci de compléter ou d'entourer votre réponse**

Nom-Prénom

\_\_\_\_\_

Tél

\_\_\_\_\_

*Quel lecteur êtes-vous ?*

Sexe

F

M

Votre âge

\_\_\_\_\_

Vous êtes

étudiant

actif

retraité

autre

*Lisez-vous le Marssac info ?*

oui

non

Si «oui» :

*Comment lisez-vous le MI ?*

en une seule fois ?

en piochant au hasard des pages ?

en cherchant un sujet précis dans le sommaire ?

*Vous arrive-t-il de le télécharger à partir du site de la Mairie ?*

souvent

de temps en temps

jamais

Trouvez-vous facilement l'information que vous cherchez ?

oui non

*Si vous avez répondu "non", que proposeriez-vous pour améliorer l'accessibilité à l'information*

\_\_\_\_\_

Quelle rubrique vous intéresse le plus ?

*(plusieurs réponses possibles)*

\_\_\_\_\_

Quelle rubrique vous intéresse le moins ?

*(plusieurs réponses possibles)*

\_\_\_\_\_

*Comment trouvez-vous la qualité des sujets traités*

très bonne

bonne

moyenne

mauvaise

sans opinion

# [The questionnaire !]

*Photos, diriez-vous :*

- qu'il y a trop de photos
- suffisamment de photos
- pas assez de photos
- sans opinion

*Le format de votre journal vous paraît-il*

- satisfaisant
- trop grand
- trop petit
- sans opinion

*La taille des caractères vous semble-t-elle :*

- suffisamment lisible
- pas suffisamment lisible
- sans opinion

*Périodicité. Actuellement mensuelle, pensez-vous que cette périodicité est :*

- satisfaisante
- insatisfaisante
- sans opinion

Si vous avez coché "insatisfaisante" quelle périodicité vous paraîtrait la meilleure

- tous les deux mois
- tous les trimestres
- autre...

## La distribution

Le recevez-vous à date fixe ? **oui non**

Avez-vous déjà rencontré la personne qui l'apporte ? **oui non**

## Commerces, entreprises

Vous-êtes vous déjà rendu dans des commerces et/ou des entreprises suite à la parution d'un article ? **oui non**

*Si OUI lequel/laquelle ?*

---

## Associations

Vous-êtes vous déjà rendu à une manifestation suite à la parution d'un article ? **oui non**

*Si OUI laquelle ?*

---

*Quel est l'article ou l'information qui vous a le plus marqué ?*

---



---

*Quel est l'article ou l'information qui vous a le plus déplu ?*

---



---

*Voyez-vous des sujets ou des rubriques qui devraient être traités dans le Marssac info ?*

---



---

## Compte rendu du conseil

Nous insérons chaque compte rendu du conseil municipal :

les lisez-vous ? **oui non**

*Diriez-vous*

- que c'est nécessaire pour que chaque citoyen soit informé
- que ça prend trop de pages dans le journal
- que ces comptes rendus sont en ligne sur le site et que c'est suffisant
- sans opinion

## Site Internet

*Vous êtes-vous déjà rendu sur le site Internet de la Mairie ?*

**oui non**

Si "oui",

- une fois
- régulièrement
- plusieurs fois
- autre...

*Avez-vous des commentaires et/ou des suggestions d'amélioration à nous proposer ?*

---



---



---

Merci de votre participation, les résultats du tirage au sort seront publiés dans le Marssac info du mois de mai. La synthèse des résultats sera publiée dans le Marssac info de juin.